

# Tableau synthèse des contrôles de qualité obligatoire

Réseau possédant sa propre prise d'eau - Eau non-chlorée

Clientèle desservie de 21 à 8 000 personnes

Nom de réseau : Système de distribution d'eau potable - Sainte-Anne-des-Monts

Articles du RQEP	Type d'échantillonnage	Fréquence	Commentaires
11 et 12	<b>Bactériologique</b> • bactéries coliformes totales; • bactéries <i>Escherichia coli</i> .	<b>8/mois</b>	↳ Au moins 50 % des échantillons prescrits par l'article 11 doivent être prélevés aux extrémités du système de distribution.
21	<b>Turbidité</b>	<b>1/mois,</b> dans la <b>partie centrale</b>	
<b>CONTRÔLES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
<b>Contrôle des substances inorganiques</b>			
14	<b>Substances mentionnées à l'annexe 1</b> , sauf le plomb, le cuivre, les chloramines, les bromates, les chlorites, les chlorates, les nitrates + nitrites, et les nitrites.	<b>1/an</b>  dans la <b>partie centrale</b> entre les 1 <sup>er</sup> juillet et 1 <sup>er</sup> octobre	
	<b>Nitrates + Nitrites</b>	<b>4/an</b>  dans la <b>partie centrale</b>	↳ Un échantillon au cours de chacun des trimestres commençant par les 1 <sup>er</sup> janvier, 1 <sup>er</sup> avril, 1 <sup>er</sup> juillet et 1 <sup>er</sup> octobre, avec un intervalle minimal de deux (2) mois entre les prélèvements.
14.1	<b>Plomb</b> et <b>Cuivre</b>	<b>10/an</b>  entre les 1 <sup>er</sup> juillet et 1 <sup>er</sup> octobre	↳ Les lieux où les prélèvements requis seront faits doivent être déterminés selon les critères établis à la section III de l'annexe 4 du RQEP.
19	<b>Pesticides et autres substances organiques mentionnées à l'annexe 2</b>	<b>4/an</b>  en extrémité	↳ Un échantillon au cours de chacun des trimestres commençant par les 1 <sup>er</sup> janvier, 1 <sup>er</sup> avril, 1 <sup>er</sup> juillet et 1 <sup>er</sup> octobre, avec un intervalle minimal de deux (2) mois entre les prélèvements.  <i>Note : Pour ce qui est de la possibilité d'effectuer les prélèvements qu'une fois à tous les 3 ans voir détails au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 19.</i>

Nom de l'approvisionnement : Système d'approvisionnement d'eau potable (puits) - Sainte-Anne-des-Monts

Articles du RQEP	Type d'échantillonnage	Fréquence	Commentaires
13	<b>Bactériologique</b> • bactéries <i>Escherichia coli</i> ; • bactéries entérocoques; • virus coliphages F-spécifiques.	<b>1/mois</b>	

Version : 5 février 2018

Source : MDDELCC - Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)